



## POLITIQUE EN MATIÈRE D'INCLUSION, DE DIVERSITÉ, D'ÉQUITÉ ET D'ACCÈS (IDÉA)

### Définitions

1. Dans la présente politique, les termes suivants ont les significations indiquées ci-dessous :
  - a) **Personnes** : Il s'agit de personnes employées par Surf Canada ou qui exercent des activités avec Surf Canada, y compris mais sans s'y limiter les athlètes, les entraîneurs ou entraîneuses, les organisateurs ou organisatrices, les officiels ou officielles, les bénévoles, les gestionnaires, les administrateurs ou administratrices, les membres de comités, ainsi que les administrateurs et dirigeants (administratrices et dirigeantes) de Surf Canada.
  - b) **Inclusion** : La dynamique de fonctionnement de l'organisation où il faut miser sur la diversité pour créer une organisation ou une communauté équitable, saine et à haut rendement. Un environnement inclusif permet un accès équitable aux ressources et aux possibilités pour tous. Cela permet aussi aux personnes et aux groupes de personnes de se sentir en sécurité, respectés, engagés, motivés et valorisés pour ce qu'ils sont et pour leurs contributions envers les objectifs organisationnels et sociaux.<sup>1</sup>
  - c) **Diversité** : Il s'agit d'une réalité qui regroupe des personnes et des groupes d'origine démographique et philosophique différente, en misant sur le fait que chaque personne est unique et sur la reconnaissance de nos différences individuelles. Cela peut être de l'ordre de la race, de l'appartenance ethnique, du genre, de l'orientation sexuelle, du statut socio-économique, de l'âge, des capacités physiques, des croyances religieuses, des croyances politiques ou de toute autre idéologie.<sup>2</sup>
  - d) **Équité** : Il s'agit du fait de travailler vers l'atteinte de résultats équitables pour les personnes ou les groupes de personnes en les traitant de manière à tenir compte de leurs possibilités ou contraintes uniques.<sup>3</sup>
  - e) **Accès** : La capacité, le droit ou l'autorisation d'approcher, d'entrer, de parler, d'utiliser; l'admission; le caractère ou la qualité de ce qui est accessible.<sup>4</sup>

### Objet

2. Surf Canada accueille favorablement la participation de tous et toutes dans ses programmes et ses services, au sein de son équipe de direction et parmi son personnel, et s'engage à favoriser l'équité dans le cadre de ses activités générales, de ses activités d'administration, de ses politiques et de ses programmes. Surf Canada vise à améliorer la qualité de la participation et à augmenter le taux de participation dans le cadre de sa direction et de ses programmes.

L'objectif de la présente politique est de reconnaître les contraintes et de travailler avec les personnes pour surmonter ces contraintes et offrir des possibilités équitables à tous et toutes de participer et de diriger.

---

<sup>1</sup> <https://www.conferenceboard.ca/insights/blogs/diversity-vs-inclusion-whats-the-difference?>

<sup>2</sup> <https://www.qcc.cuny.edu/diversity/definition.html>

<sup>3</sup> <https://www.catalyst.org/2019/05/30/12-diversity-inclusion-terms-you-need-to-know>

<sup>4</sup> <https://www.dictionary.com/browse/access>

*Les politiques de Surf Canada sont publiées en anglais et en français. En cas d'interprétations divergentes, la version anglaise prévaut.*

## Principes

- a) Surf Canada adopte une approche axée sur la personne dans tout ce qu'elle fait, en tenant compte de l'intégrité, la dignité, le respect, les désirs et les besoins de chaque personne dans le cadre de son expérience au sein de la communauté de surf.
- b) Surf Canada reconnaît que des contraintes supplémentaires à la participation existent pour les personnes à l'identité personnelle ou croisée liée à la langue, au sexe, à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle, à la race, à l'appartenance ethnique, à la culture, à la capacité physique, à l'état civil ou à la situation familiale ou géographique.

## Politique

3. Surf Canada vise à concrétiser les priorités établies dans son plan d'action en matière de diversité et d'inclusion, lesquelles seront passées en revue et mises à jour au moins tous les trois ans.
4. Surf Canada veille à ce que ses programmes, ses événements et ses activités accueillent et soutiennent la participation de personnes à l'identité personnelle ou croisée liée à la langue, au sexe, à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle, à la race, à l'appartenance ethnique, à la culture, à la capacité physique, à l'état civil ou à la situation familiale ou géographique. Cela est possible par l'entremise :
  - a) de pratiques liées à la tenue d'événements inclusifs, comme la planification de l'accessibilité, la reconnaissance et le renforcement des relations avec les territoires traditionnels, des prix de valeur égale pour toutes les catégories genrées, un libre choix de la catégorie de genre, une offre bilingue et toute autre considération comprise dans la liste de vérification pour la tenue des événements inclusifs;
  - b) de la prestation de programmes qui accordent la priorité à l'inclusion de groupes sous-représentés et qui soutiennent leur développement dans le sport, qui soutiennent et tiennent compte des contraintes existantes et qui encouragent la cocréation de ces programmes avec les groupes qu'ils visent à soutenir;
  - c) la sensibilisation et la promotion continues de la culture d'inclusion en surf;
  - d) la formation et l'éducation continues des personnes impliquées dans le sport; et
  - e) des politiques et des pratiques de soutien.
5. Surf Canada veille à ce que l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accès fassent partie des considérations fondamentales lors de l'élaboration, la mise à jour ou la prestation des programmes, des politiques et des projets de Surf Canada, y compris ses propres opérations, activités et partenariats. Cela comporte un examen continu des stratégies, des plans et des mesures de Surf Canada, qu'il s'agisse de programmes techniques, d'opérations, de gestion des opérations, de commandites, de marketing, de médias ou de communications.
6. Surf Canada gère tout incident ou comportement discriminatoire conformément à son Code de conduite et d'éthique et à son processus de gestion des plaintes et des mesures disciplinaires.
7. Surf Canada favorise une représentation équilibrée entre les sexes sur son conseil d'administration et ses comités. L'organisation veille également à ce que sa structure de gouvernance favorise et encourage une participation équilibrée en veillant à ce que chaque personne participe activement et en offrant des mécanismes qui visent à recueillir les commentaires et à encourager un dialogue continu.

8. Surf Canada veille à la représentation équitable de tous les sexes et des langues officielles, à une diversité dans la participation (âge, culture, race, habiletés) dans son matériel de promotion et ses publications officielles et à ce qu'un langage le plus neutre possible soit utilisé dans l'ensemble de ses communications.
9. Surf Canada ne sollicite pas et n'accepte pas de commandites d'entreprises qui continuent sciemment à exercer de la discrimination.
10. De plus, Surf Canada veille à suivre les lignes directrices stipulées dans les documents suivants :
  - a) Liste de vérification d'inclusion en matière de communications
  - b) Liste de vérification d'inclusion en matière de tenue des événements
  - c) Liste de vérification d'inclusion en matière de présentations
  - d) Liste de vérification d'inclusion en matière de gouvernance

### **Responsabilités**

11. Annuellement, Surf Canada prévoit la prestation d'un volet de sensibilisation et d'éducation pour promouvoir l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accès (IDÉA) au sein de l'organisation, en fonction des priorités établies dans le plan d'action en matière de diversité et d'inclusion et des fonds disponibles. Tout est mis en œuvre pour accroître la sensibilisation et la compréhension en matière de diversité, d'inclusion, d'équité et d'accès chez les personnes et dans l'ensemble de la communauté sportive.
12. Annuellement, Surf Canada prévoit l'examen des pratiques démographiques et inclusives, notamment pour les personnes de notre communauté sportive (les membres ainsi que les membres des conseils et des comités). Les renseignements recueillis reflètent les priorités stipulées dans son plan d'action en matière de diversité et d'inclusion.
13. Surf Canada signale au conseil d'administration, dans les cinq jours, tout incident lié aux politiques connexes en indiquant les mesures prises pour gérer chaque situation.